



Examen professionnel de spécialiste en assurance-maladie

Partie 1, position 1.2 Mini-cas 1

Série 0

Examen

L'examen porte sur les domaines de compétences opérationnelles (DCO) suivants:

DCO A7: Informer les clientes et clients ainsi que les personnes intéressées sur les particularités des assurances sociales

Durée: 45 minutes

Outils: Aucun

Annexes: Aucune

Évaluation

	Points max.	Points obtenus	Note
Note de l'examen	23,5		

Remarques:

Sauf si cela est expressément demandé, les réponses se limitant à la mention d'une disposition légale (article) seront considérées comme insuffisantes.

Lorsque des articles de loi sont demandés, il faut citer l'article, l'alinéa et éventuellement d'autres précisions complémentaires (chiffres, lettres, etc.).

Les candidat(e)s devront obligatoirement se munir d'un stylo à bille ou à encre (non effaçable) de couleur bleue ou noire pour les épreuves de l'examen.

Question 1 (7,5 points) Temps estimé: 10 minutes

Votre apprenti a récemment entendu parler du système des trois piliers dans une émission télévisée. Il vous demande ce que cela signifie précisément.

Expliquez-lui ce système à l'aide des termes suivants:

- Objectif général (sens et but)
- Objectifs des 1^{er} et 2^e piliers
- Cercle des personnes obligatoirement assurées
- Bases légales (pour chacun des deux piliers)

Réponse

Question 2 (1 point) Temps estimé: 5 minutes

En tant que collaborateur travaillant dans le domaine des indemnités journalières au sein d'une grande assurance-maladie, vous avez à traiter des questions en lien avec les assurances sociales.

Un assuré vous contacte au sujet du mode de financement de l'AVS. Citez le système en question et expliquez-lui le principe.

Réponse

Question 3 (5 points) Temps estimé: 5 minutes

Vous avez déjà expliqué le mode de financement de l'AVS. Une autre question se pose, à savoir la nature des prestations fournies par l'AVS. Cochez la case correspondante dans le tableau ci-dessous.

Prestation de l'AVS	Oui	Non
Allocation pour impotent		
Mesures de réadaptation		
Mesures professionnelles		
Rente de vieillesse		
Indemnités journalières		
Rente de conjoint		
Moyens auxiliaires		
Intervention précoce		
Contribution d'assistance		
Rente de veuve et de veuf		

Question 4 (2 points) Temps estimé: 5 minutes

Un assuré est frappé d'incapacité de travail à la suite d'une grave maladie. Comme il ne faut pas s'attendre à ce qu'il reprenne le travail dans un proche avenir, une annonce est effectuée auprès de l'Al.

Quelles sont les mesures, prestations ou aides que l'Al pourrait prendre en charge voire fournir tout de suite après l'annonce faite en temps utile? Citez deux mesures et/ou prestations en expliquant, à l'aide d'un exemple, en quoi elles pourraient consister.

Réponse

Question 5 (2 points) Temps estimé: 5 minutes

Vous recevez une demande concernant la prise en charge des prestations en cas d'infirmité congénitale. Expliquez en deux ou trois phrases les cas dans lesquels l'assurance-invalidité prend en charge les traitements (mesures médicales).

Réponse

Question 6 (3 points) Temps estimé: 5 minutes

Un assuré vous contacte pour connaître les risques (couverture d'assurance) couverts par l'assurance-accidents obligatoire selon la LAA. Énumérez les différentes couvertures d'assurance en citant un exemple succinct pour chacune.

Réponse

Question 7 (2 points) Temps estimé: 5 minutes

Quelles personnes ne sont pas obligatoirement assurées dans le cadre de l'assurance-accidents selon la LAA? Citez deux groupes de personnes possibles.

Réponse

Question 8 (1 point) Temps estimé: 5 minutes

Un assuré vous contacte pour connaître les prestations fournies par l'assurance-chômage.
Citez trois prestations.

Réponse